

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES  
FORÊTS PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES-ÎLES**



# **RAPPORT ANNUEL 2014-2015**



## TABLE DES MATIÈRES

Message du président	2
Membres	3
Conseil d'administration	4
Principaux sujets abordés au conseil d'administration	5
Personnel de l'agence	6
Conseillers forestiers accrédités	7
Comités	8
Contribution financière des partenaires	10
Investissements en forêt privée	11
Traitements sylvicoles réalisés	12
Vérification opérationnelle	15
Synthèse régionale de la vérification opérationnelle	16
Taux	17
Liste des taux et des traitements admissibles en 2014-2015	18
Sécurisation et protection des investissements	20
Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée Gaspésie-Les-Îles	21
Transfert de connaissances	23
Épidémie de la tordeuse des bourgeons d'épinette - Péninsule Gaspésienne	24
Suivi des décisions du rendez-vous de la forêt privée	25
États financiers	27

## MESSAGE DU PRÉSIDENT

Une autre année de passée avec ses petits bonheurs et ses grands malheurs. Je ne vous apprends rien en vous disant que le fait marquant pour l'année 2014-2015 a été « l'attente ». Nous avons attendu la confirmation du programme de création d'emplois en forêt (PCEF) et la confirmation d'un montant pour la récupération du chablis causé par la tempête Arthur. En plus, la neige hâtive a fait que certains de nos agents livreurs n'ont pas pu utiliser tout leur budget.



L'agence a été obligée de donner des contrats à l'extérieur pour pouvoir faire avancer le PPMV et faire différents petits mandats comme le document d'appui pour la rencontre avec le Ministre Lessard.

Le PPMV sera déposé à la fin de 2015. Les documents qui le composent sont presque tous terminés.

La situation des budgets de l'agence et, ainsi dit, de nos agents livreurs ne s'annonce pas bien pour le futur. Un manque à gagner de 1,4 million pour 2015 du budget de création d'emplois ne sera vraisemblablement pas au rendez-vous.

Après la rencontre avec le Ministre Lessard, nous avons déposé un nouveau document sur l'exécution de travaux commerciaux qui a été préparé par l'agence dans le but d'aller chercher de l'argent supplémentaire pour combler la perte du PCEF.

Avec les problématiques des budgets, des orientations du ministère et de la venue de la tordeuse de bourgeons d'épinettes, cela va demander à l'agence de travailler les orientations budgétaires pour 2016. Si le tout se confirme, le conseil d'administration devra se pencher sur une réorganisation de la structure de l'agence.

Tout ou presque est remis en question : le rôle des agences, les interventions en forêt, les conditions de convention, etc. De plus, le Ministre demande un changement de culture sur l'implication de la forêt privée dans la mise en marché des bois.

Un mot pour féliciter nos agents livreurs pour leurs excellents résultats de vérification opérationnelle.

Merci aux membres du conseil d'administration qui, malgré les différentes problématiques, ont su travailler ensemble de manière à faire avancer les mandats de l'agence.

Un merci spécial à toute l'équipe de l'agence qui, malgré les effectifs réduits, a su faire fonctionner l'agence et m'appuyer de façon exceptionnelle tout au long de l'année.

## MEMBRES

Toute personne morale ou organisme oeuvrant sur le territoire de l'Agence et faisant partie des partenaires de la forêt privée peut être admis comme membre régulier. Les membres sont appelés à désigner des personnes à titre de représentants avec droit de vote aux assemblées générales. Chaque catégorie à droit à un nombre égal de vote.

### Organismes de gestion en commun

Entreprises Agricoles et Forestières de Percé  
 Groupement Agro-forestier de la Ristigouche  
 Groupement Forestier Coopératif Baie-des-Chaleurs  
 Groupement Forestier Coopératif de la Péninsule  
 Groupement Forestier Coopératif Shick Shock  
 Fédération des groupements forestiers de la Gaspésie

### Syndicats de producteurs de bois

Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie  
 Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent

### Industriels des pâtes et papiers

Tembec inc. Matane  
 Uniboard Canada inc. Sayabec

### Industriels du sciage

Association Coopérative Forestière de St-Elzéar  
 Groupe de Scieries GDS inc.  
 Produits forestiers Temrex  
 Rosario Poirier inc.

### Monde municipal

MRC Avignon  
 MRC Bonaventure  
 MRC Rocher-Percé  
 MRC Côte-de-Gaspé  
 MRC Haute-Gaspésie  
 Municipalité des Îles-de-la-Madeleine  
 Ville de Carleton-sur-Mer  
 Ville de Gaspé  
 Ville de New Richmond  
 Municipalité de Gascon-Port-Daniel  
 Municipalité de Cascapédia-Saint-Jules  
 Municipalité de Marsoui  
 Municipalité de Saint-Alphonse  
 Municipalité de Saint-André-de-Restigouche  
 Municipalité de Saint-Elzéar



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les affaires de l'Agence sont administrées par un conseil composé de huit administrateurs représentant les partenaires de la forêt privée.

Sous la présidence de Guy Gallant, en poste au 31 mars 2015 :

### Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Daniel Villeneuve, chef de l'unité de gestion de la Baie-des-Chaleurs  
Alain Leblanc, chef de l'unité de gestion de la Gaspésie

### Monde municipal

Gérard Porlier, maire de la Municipalité de Saint-Alphonse  
Dario Jean, maire de la Municipalité de Marsoui

### Titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois

Mario Bernier, superviseur foresterie Uniboard  
Robert Belzile, vice-président Groupe GDS

### Producteurs forestiers

Berthold Gagné, président Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie, vice-président  
Pierre-Luc Desjardins, directeur Groupement Forestier Coopératif Baie-des-Chaleurs

Quatre réunions ont eu lieu au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015.

RAPPORT D'ASSIDUITÉ DU 1 <sup>ER</sup> AVRIL 2014 AU 31 MARS 2015				
	09/05/2014	27/06/2014	16/10/2014	16/12/2014
Alain Leblanc	X	X	X	X
Berthold Gagné, vice-président	X	X	X	X
Daniel Villeneuve	X	X	X	X
Dario Jean		absent	absent	X
Gérard Porlier	X	X	X	X
Mario Bernier	X	absent	X	X
Pierre-Luc Desjardins	X	X	X	X
Robert Belzile	X	X	absent	X

## PRINCIPAUX SUJETS ABORDÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Voici les principaux dossiers qui ont été abordés par le conseil d'administration en 2014-2015 :

- Résultats de la vérification opérationnelle 2013-2014
- Prévisions budgétaires et suivi 2014-2015
- Taux des traitements sylvicoles 2014-2015
- Accréditation des conseillers forestiers 2014-2015
- Critères de performance des agents livreurs
- Répartition des budgets aux conseillers forestiers
- Politique de protection des investissements
- Entente avec le SPBG sur le partage d'information géographique - certification
- Programmation des travaux vs la tordeuse de bourgeons de l'épinette
- Récupération chablis juillet 2014 - demande budgétaire et suivi
- TPS/TVQ
- Plan de protection et de mise en valeur (devis technique et mandat)
- Calcul de possibilité forestière - forêt privée gaspésienne
- Politique budgétaire AFOGÎM
- Partage somme libérée par les conseillers
- Fonctionnement de l'agence - hiver 2015



## PERSONNEL DE L'AGENCE

Pour assurer, offrir un soutien administratif et technique aux conseillers forestiers et faire le suivi des décisions du conseil d'administration pour la saison 2014-2015, l'Agence disposait du personnel suivant :

Micheline Grenier, directrice

Gaston Miousse, ingénieur forestier

Bruno Duguay, technicien forestier

Gilles Lieutenant, technicien forestier

Jessica Delarosbil, agente de bureau



## CONSEILLERS FORESTIERS ACCRÉDITÉS

Le conseiller forestier accrédité par l'Agence est responsable, auprès des propriétaires, de la livraison des programmes qu'elle administre. Il l'accompagne dans ses démarches administratives et offre les services professionnels et techniques nécessaires à l'exécution des travaux admissibles.

Voici la liste des conseillers forestiers accrédités pour l'année 2014-2015 :

Conseillers forestiers	Téléphone et télécopieur	MRC desservie
<b>Conseillers Forestiers Forêmo</b> 162, rue de l'Église Mont-Louis (Québec) G0E 1T0 Courriel : foremo2011@hotmail.com	Téléphone : 418 797-4480 Télécopieur : 418 797-2133	MRC Haute-Gaspésie MRC Côte-de-Gaspé
<b>Coopérative de Services Forestiers Maxifor</b> 139A, route 132 Ouest New Richmond (Québec) G0C 2B0 Courriel : maxifor@globetrotter.net	Téléphone : 418 392-5660 Télécopieur : 418 392-5929	MRC Avignon MRC Bonaventure MRC Rocher-Percé
<b>Entreprises Agricoles et Forestières de Percé</b> 884, route 132 Ouest Percé (Québec) G0C 2L0 Courriel : eafperce@globetrotter.net	Téléphone : 418 782-2621 Télécopieur : 418 782-5293	MRC Bonaventure MRC Rocher-Percé
<b>Groupeement Agro-Forestier de la Ristigouche</b> 70A, rue Principale L'Ascension-de-Patapédia (Québec) G0J 1R0 Courriel : gafr@gafr.net	Téléphone : 418 299-2147 Télécopieur : 418 299-2814	MRC Avignon
<b>Groupeement Forestier Coopératif Baie-des-Chaleurs</b> 106, rue Industrielle New Richmond (Québec) G0C 2B0 Courriel : info@gfcbc.ca	Téléphone : 418 392-5088 Télécopieur : 418 392-5080	MRC Avignon MRC Bonaventure
<b>Groupeement Forestier Coopératif de la Péninsule</b> 54, rue Eden Gaspé (Québec) G4X 1Z2 Courriel : gfcpeninsule@globetrotter.net	Téléphone : 418 368-5646 Télécopieur : 418 368-6120	MRC Côte-de-Gaspé
<b>Groupeement Forestier Coopératif Shick Shock</b> 174, route du Parc Ste-Anne-des-Monts (Québec) G4V 2C2 Courriel : gf.shick.shock@globetrotter.net	Téléphone : 418 763-7600 Télécopieur : 418 763-7423	MRC Haute-Gaspésie

## COMITÉS

Les comités et les groupes de travail ont des mandats spécifiques reliés à la réalisation de la mission de l'Agence. Leurs travaux permettent d'appuyer et de conseiller les administrateurs dans leur tâche. Deux comités sont actifs à l'agence. Leur composition et leur mandat sont les suivants :

### Comité technique

Le comité technique a comme mandat d'étudier et de donner des avis au conseil d'administration sur des sujets précis définis par le conseil d'administration de l'Agence ou du personnel technique de l'agence ou sur l'application de tous dossiers techniques reliés à la livraison du programme forestier de l'Agence notamment par :

- La révision des normes techniques en vigueur à l'Agence;
- La révision des intrants utilisés pour le calcul des taux accordés aux différents traitements sylvicoles subventionnés;
- L'élaboration d'une stratégie sylvicole pour la forêt privée;
- Une participation à la révision du plan de mise en valeur;
- Une participation au calcul de possibilité forestière;
- Un suivi des nouveautés dans le domaine forestier et l'élaboration de nouveaux traitements forestiers.

### **Sa composition**

Au 31 mars 2014, sa composition était la suivante :

- |   |   |
|---|---|
| • Représentant des propriétaires SPB Gaspésie                   | M. Berthold Gagné                                   |
| • Représentant des conseillers forestiers regroupés             | M. Claudel Francoeur et<br>M. Pierre Luc Desjardins |
| • Représentant du MFFP  | M. Alain Leblanc                                    |
| • Représentant du monde municipal                               | M. Gaëtan Bernatchez                                |
| • Représentant de l'industrie forestière                        | Poste vacant  |
| • Représentant des conseillers forestiers indépendants          | M. Gaëtan Guité                                     |
| • Représentant de l'agence                                      | M. Gaston Miousse                                   |
| • Personne-ressource consortium en foresterie Gaspésie-Les-Îles | M. Édouard Mauri                                    |

Pour l'année 2014-2015, le comité s'est réuni à une occasion (25 février 2015) afin d'analyser les dossiers se rapportant à la livraison du programme. Les sujets traités ont été les suivants :

- Présentation des résultats préliminaires du calcul de possibilité forestière (M. Charles Rhéaume, chargé de projet FPBQ)
- Présentation état d'avancement de la certification en forêt privée (M. Mathieu Piché Larocque, chargé de projet SPBG)
- Préparation de terrain dans les terrains embroussaillés (DBD VS DBDSD)
- Récupération et débroussaillage de peuplement dégradés (RDMA)
- Période d'installation des ponceaux en territoire privé
- Travaux en période d'épidémie de tordeuse des bourgeons d'épinette
- Méthode d'évaluation d'une tige résineuse dégagée ou non
- Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) - partie 2 Consortium en Foresterie Gaspésie-Les-Îles

Des recommandations du comité technique ont été présentées aux membres du conseil d'administration pour la réunion prévue en avril 2015.

## Comité technique élargi

Ce comité a été mis sur pied pour valider le travail du personnel de l'agence et des mandataires travaillant au dossier de renouvellement du PPMV.

### Sa composition

Ce sont les membres du comité technique auxquelles se sont ajoutées des personnes ressources d'organisation œuvrant en territoire privé :

Les membres au 31 mars 2014 étaient les suivants :

- |   |                              |
|---|------------------------------|
| • Représentant des propriétaires SPB Gaspésie                   | M. Berthold Gagné            |
| • Représentant du MFFP  | M. Alain Leblanc             |
| • Représentant du MFFP  | Mme Annie Malenfant          |
| • Représentant du monde municipal                               | M. Gaétan Bernatchez         |
| • Personne-ressource Consortium en foresterie Gaspésie-Les-Îles | M. Édouard Mauri             |
| • Représentant industrie  | M. Robert Belzile            |
| • Représentant faunique   | M. Ronald Cormier            |
| • Représentant conseillers forestiers regroupés                 | M. Claudel Francoeur         |
| • Représentant conseillers forestiers regroupés                 | M. Paul Robichaud            |
| • Représentant conseillers forestiers regroupés                 | M. Dan Soucy                 |
| • Représentant conseillers forestiers regroupés                 | M. Claude Berger             |
| • Représentant conseillers forestiers regroupés                 | M. Pierre-Luc Desjardins     |
| • Représentant des conseillers forestiers indépendants          | M. Gaétan Guité              |
| • Représentant des conseillers forestiers indépendants          | M. Charles-Philippe Laflamme |
| • Représentant de l'agence                                      | M. Guy Gallant               |
| • Représentant de l'agence                                      | M. Gaston Miousse            |
| • Représentant de l'agence                                      | Mme Micheline Grenier        |

À la suite d'un mandat donné au Consortium en Foresterie Gaspésie-Les-Îles pour terminer la partie 2 du PPMV, ce comité a été sollicité (consultation par courriel) en février 2015 pour émettre leurs commentaires ou approbations sur la proposition d'objectifs, d'actions et de cibles pour les enjeux du PPMV. Une réunion est prévue en avril pour présenter un projet de plan d'action et de stratégie d'aménagement.



## CONTRIBUTION FINANCIÈRE DES PARTENAIRES

### MFFP

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées	1 954 150 \$
Programme de création d'emplois en forêt	1 386 000 \$
Programme de récupération des bois (Tempête Arthur)	50 000 \$
<b>Total</b>	<b>3 390 150 \$</b>

### Propriétaires

20% des travaux (excluant les travaux financés à 100%)	418 167 \$
--	------------

Les propriétaires doivent également défrayer le coût pour la réalisation des plans d'aménagement forestier ; 199 plans ont été confectionnés pour une superficie forestière totale de 6 475 hectares. L'Agence ne dispose pas d'information sur la valeur de cette contribution.

### Industries

Titulaires de permis d'exploitation d'usine	121 447 \$
Industriels Nouveau Brunswick	28 484 \$
<b>Total</b>	<b>149 931 \$</b>

### Liste des industriels ayant contribué au financement de l'Agence au cours de l'exercice 2014-2015

- Bois BSL
- Bois CFM
- Bois Granval G.D.S.
- Bois Marsouï G.D.S.
- Damabois inc. (Cap-Chat & St-Damase)
- Industries G.D.S.
- Scierie Blais
- Scierie Serdam
- Tembec (Matane) (Vallée)
- Temrex (Div. Gaspésie- Nouvelle)
- Uniboard
- Chaleurs Sawmill (Belledune) (NB)
- Groupe Savoie (NB)



## INVESTISSEMENTS EN FORÊT PRIVÉE

Pour l'année 2014-2015, une somme de 3 076 909 \$ en aide financière a été investie chez des producteurs forestiers reconnus pour la réalisation de travaux de mise en valeur. Un total de 536 producteurs ont bénéficié du programme, dont trois sont considérés comme grands propriétaires puisqu'ils possèdent une superficie forestière supérieure à 800 hectares d'un seul tenant.

### Clientèle desservie par territoire de MRC

Programmes	Type propriétaire	MRC					Total	
		Avignon	Bonaventure	Rocher Percé	Côte de Gaspé	Haute Gaspésie	Propriétaire	\$
Régulier	Petits propriétaires	78	96	40	59	55	328	1 645 107 \$
	Grands propriétaires			1	1	1	3	53 693 \$
	\$/MRC	422 560	512 997	304 240	176 281	282 719	<b>331</b>	<b>1 698 800 \$</b>
Création d'emplois	Petits propriétaires	82	117	45	48	42	334	1 190 167 \$
	Grands propriétaires			1	1	1	3	138 082 \$
	\$/MRC	321 828	356 301	241 926	180 750	227 445	<b>337</b>	<b>1 328 249 \$</b>
Récupération Arthur	Petits propriétaires	6	8				14	49 860 \$
	Grands propriétaires							
	\$/MRC	24 646	25 216				<b>14</b>	<b>49 860 \$</b>
Total	Propriétaires	166	221	85	107	97	<b>676</b>	
	\$/MRC	769 034	894 514	546 166	357 031	510 164		<b>3 076 909 \$</b>

Ensemble des programmes	Nbre de propriétaires	126	178	82	86	64	<b>536</b>
-------------------------	-----------------------	-----	-----	----	----	----	------------

\*Pour le programme régulier, il faut ajouter 23 956 \$ pour la mise en ballôts des plants forestiers

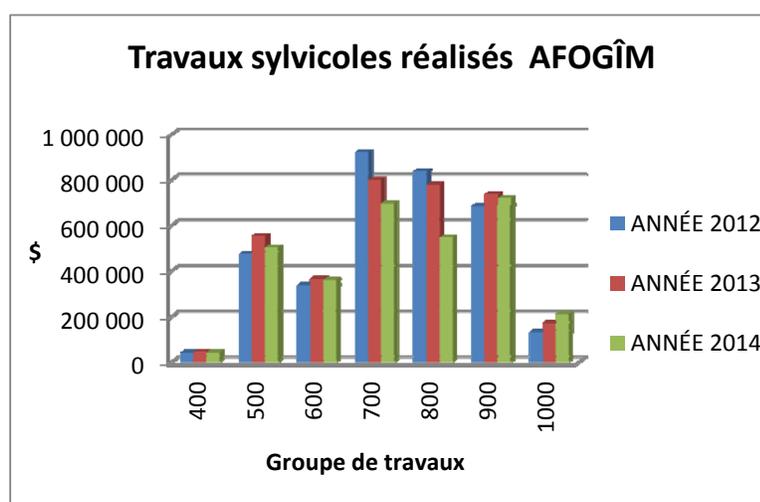
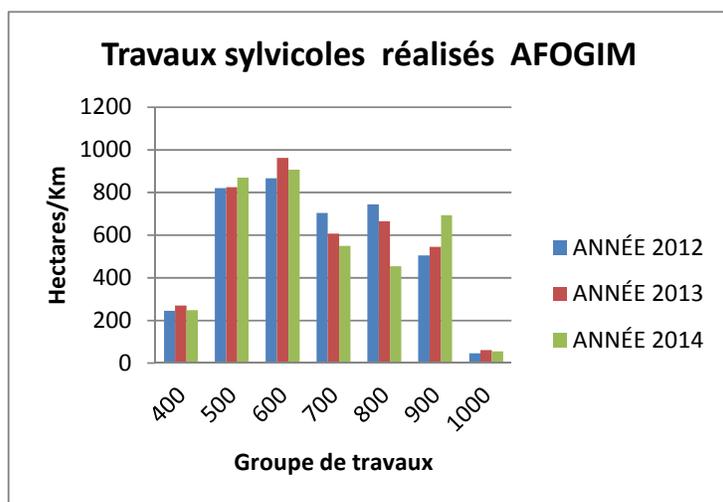


## TRAITEMENTS SYLVICOLES RÉALISÉS

À la suite d'une diminution de budget pour la saison 2014-2015, le budget pour la réalisation de travaux sylvicoles a subi une légère baisse pour la présente saison. Vous trouverez ci-dessous de l'information identifiant les travaux réalisés par groupe d'activités pour les trois dernières années.

### Travaux sylvicoles réalisés 2012 - 2013 - 2014 - Territoire Agence AFOGÎM

Groupe	Activités	Total (hectares/km)			Total (\$)		
		2012	2013	2014	2012	2013	2014
400	Martelage (ha)	246	270	249	41 950	44 341	42 351
500	Préparation de terrain (ha)	821	825	870	473 377	553 748	502 249
600	Plantation (1000 plants)	867	962	907	336 419	365 467	360 315
700	Entretien de plantation (ha)	704	607	550	921 529	799 581	695 930
800	Traitements non -commerciaux (ha)	744	665	455	837 928	779 435	546 193
900	Traitements commerciaux (ha)	505	546	694	685 346	736 052	719 364
1000	Voirie/ligne de lots groupe (km)	47	61	55	131 699	170 521	210 507
Total					<b>3 428 248</b>	<b>3 449 146</b>	<b>3 076 909</b>



On peut constater que les superficies des travaux d'entretien de plantation et d'éducation diminuent depuis 2012 et que la proportion des travaux commerciaux occupe une place de plus en plus importante. Le potentiel élevé en éclaircie commerciale dans les plantations réalisées entre 1980 -1990 fait en sorte que des traitements d'éclaircies commerciales résineuses sont en constante augmentation.

Il faut ajouter aussi les superficies récupérées à la suite de la tempête Arthur de juillet 2014. Les superficies martelées se sont maintenues et les travaux de voirie ont augmenté. Les travaux commerciaux exigent d'améliorer la voirie existante ou de construire de nouveaux tronçons de chemin pour la sortie des bois.

Dans le tableau suivant, vous avez le détail des sommes investies par activité pour la saison 2014-2015. Un montant de \$ 3 076 909 a été facturé à l'agence par les sept conseillers accrédités.

<b>MARTELAGE (Ha) (groupe 400)</b>	<b>Nombre d'unités</b>	<b>Montant versés (\$)</b>
Martelage des peuplements feuillus commerciaux	44,7	4 922 \$
Martelage dans peuplements résineux commerciaux	147,5	20 647 \$
Martelage plantations feuillues et peuplements naturels feuillus	56,4	16 782 \$
<b>Total martelage</b>	<b>248,6</b>	<b>42 351 \$</b>
	%	1,4%
<b>PRÉPARATION DE TERRAIN (Ha) (groupe 500)</b>		
Cloisonnement cultural - installation du dispositif	16,42	10 046 \$
Débroussaillage mécanisé : gyrobroyeur, déchiquetage	15,85	20 172 \$
Scarifiage léger, charrue, préparation manuelle	10,61	5 166 \$
Déblaiement mécanique (mise en andains)	421,07	298 060 \$
Labourage et hersage agricole-plantation feuillues	15,45	8 342 \$
Débroussaillage manuel	48,33	39 631 \$
Coupe de récupération et débroussaillage	81,80	94 903 \$
Transport de machinerie - Fardier/hr	268,26	25 928 \$
<b>Total préparation de terrain</b>	<b>877,8</b>	<b>502 249 \$</b>
	%	16,3%
<b>PLANTATION (1000 plants) (groupe 600)</b>		
<b>Plantation</b>		
Plantation manuelle plants résineux PFD	828,127	320 360 \$
Plantation manuelle plants feuillus PFD	32,450	17 414 \$
<b>Regarni de plantation</b>		
Plantation manuelle plants résineux PFD	23,689	11 449 \$
<b>Regarni de régénération naturelle + enrichissement</b>		
Plantation manuelle plants résineux PFD	23,012	11 092 \$
<b>Total plantation</b>	<b>907,278</b>	<b>360 315 \$</b>
	%	11,7%
<b>ENTRETIEN DE PLANTATION (Ha) (groupe 700)</b>		
<b>Section entretien peuplements résineux</b>		
Désherbage manuel ou mécanique	1,2	482 \$
Entretien manuel ou mécanique (1 mètre et - et +) (1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> : 100%)	469,7	641 376 \$
Dégagement manuel ou mécanique (1 mètre et +) (3 <sup>ème</sup> : 80%)	20,0	26 010 \$
Coupe d'assainissement, élagage pins, étêtage flèches terminales	2,3	2 082 \$
<b>Section entretien peuplements feuillus</b>		
Débroussaillage des layons/ ha	17,9	5 397 \$
Dég. 1/3 supérieur de la cime (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> : 100%)	16,9	12 536 \$
Taille de formation et élagage	13,2	7 406 \$
Installation protecteurs forestiers	0,9	642 \$
<b>Total entretien plantation</b>	<b>540,9</b>	<b>695 930 \$</b>
	%	22,6%
<b>TRAITEMENTS NON-COMMERCIAUX (Ha) (groupe 800)</b>		
Élagage dans plantation résineuse et peupl. naturels (après éclaircie)	1,1	1 158 \$
Dégagement de la régénération naturelle (1 mètre et +)	7,8	8 689 \$
Éclaircie précommerciale résineuse	59,4	71 873 \$
Éclaircie précommerciale feuillu noble	0,5	623 \$
Éclaircie précommerciale feuillu intolérant	48,4	51 486 \$
Éclaircie précommerciale résineuse (plantation)	289,1	350 047 \$
Éclaircie Intermédiaire	48,9	62 316 \$
<b>Total traitement non commerciaux</b>	<b>455,2</b>	<b>546 193 \$</b>
	%	17,8%

## TRAITEMENTS SYLVICOLES RÉALISÉS (SUITE)

TRAITEMENTS COMMERCIAUX (Ha) (groupe 900)	Nombre d'unités	Montant versés (\$)
Éclaircie commerciale résineux 9-13 cm (1ère intervention : 100%)	31,8	56 785 \$
Éclaircie commerciale résineux 13-17 cm (1ère intervention : 100%)	168,5	268 121 \$
Éclaircie commerciale résineux 17 cm + (1ère intervention : 100%)	9,8	12 645 \$
Éclaircie commerciale résineux 9-13 cm (2ième intervention : 80%)	0,2	314 \$
Éclaircie commerciale résineux 13-17 cm (2ième intervention : 80%)	67,6	84 584 \$
Éclaircie commerciale résineux 17 cm + (2ième intervention : 80%)	37,2	35 601 \$
Éclaircie commerciale feuillu noble	16,1	20 690 \$
Coupe de jardinage - feuillu noble et résineux	12,7	15 024 \$
Coupe de sucession	16,3	20 135 \$
Coupe de régénération,(progressive ensemencement,irrégulière)	29,7	37 316 \$
Coupe de récupération peuplement affectés (chablis)	139,3	129 029 \$
Coupe totale (cprs,coupe totale sans régénération - coût technique)	195,9	23 106 \$
Coupe amélioration d'érablière, coupe amélioration feuillu noble	14,8	16 013 \$
<b>Total traitement commerciaux</b>	<b>739,7</b>	<b>719 364 \$</b>
%		<b>23,4%</b>
<b>VOIRIE/LIGNE DE LOT (groupe 1000)</b>		
<b>Voirie forestière</b>		
Dégagement de chemin forestier existant (km)	17,5	16 341 \$
Construction de chemin (km)	36,2	92 721 \$
Ponceaux (unité 6.0 mètres)	258,9	74 235 \$
Installation (nb d'heures en fonction du ponceau)	357,5	25 025 \$
<b>Lignes de lots</b>		
Arpentage ligne de lots (km)	3,5	719 \$
Dégagement de lignes de lots (km)	4,0	1 466 \$
<b>Total traitement voirie/ligne de lot</b>	<b>677,7</b>	<b>210 507 \$</b>
%		<b>6,8%</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 076 909 \$</b>

Vu d'ensemble, par MRC et par groupe d'activités, des investissements de l'agence en 2014-2015 :

MRC		Martelage (ha)	Préparation de terrain (ha)	Plantation (plts)	Entretien de plantation (ha)	Traitements non commerciaux (ha)	Traitements commerciaux (ha)	Voirie / Ligne de lot (km)	Total
Avignon	Superficies	75,3	175,9	152 178	89,7	42,4	331,0	17,8	
	\$	11 092,40	98 946,84	60 765,86	119 714,44	47 397,70	361 327,90	69 791,35	769 036,49
Bonaventure	Superficies	31,6	296,9	269 909	168,5	68,7	254,2	24,6	
	\$	5 695,50	158 380,06	105 873,11	214 120,90	80 724,55	267 021,10	62 696,66	894 511,88
Rocher-Percé	Superficies	92,1	206,0	157 565	87,9	105,4	122,0	7,1	
	\$	12 894,00	119 122,35	60 906,28	121 892,80	127 356,85	70 171,05	33 823,00	546 166,33
Côte-de-Gaspé	Superficies	5,49	82,8	134 052	57,8	118,1	18,9	6,6	
	\$	685,96	57 355,12	51 095,28	79 364,11	145 735,88	8 290,61	14 503,66	357 030,62
Haute-Gaspésie	Superficies	44,14	116,1	193 574	146,2	120,7	13,7	5,2	
	\$	11 983,14	68 444,46	81 674,71	160 838,10	144 978,03	12 553,44	29 692,04	510 163,92
<b>Total \$</b>		<b>42 351,00</b>	<b>502 248,83</b>	<b>360 315,24</b>	<b>695 930,35</b>	<b>546 193,01</b>	<b>719 364,10</b>	<b>210 506,71</b>	<b>3 076 909,24</b>

## VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE

La vérification opérationnelle est l'opération qui permet à l'Agence de s'assurer de l'atteinte de ses objectifs de qualité dans les activités qu'elle finance. Elle vise à évaluer la qualité des travaux et des services techniques livrés au propriétaire en vue d'en assurer l'amélioration continue.

Elle a comme objectif aussi de vérifier le respect du cahier d'instructions techniques et c'est un moyen de contrôle de l'aide financière versée.

Le personnel technique de l'agence effectuent au besoin des recommandations pour alimenter le comité technique et apportent également un support et une assistance technique aux conseillers forestiers.

En 2014-2015, l'Agence devait procéder à la vérification de 10 % de l'ensemble des projets, et ce, dans tous les groupes de travaux pour les prescriptions, rapport d'exécution et plans d'aménagement.

### Résultats

#### Vérification

Le choix des traitements à vérifier a été fait aléatoirement et manuellement par l'Agence. La vérification opérationnelle permet d'informer les partenaires de l'Agence de la qualité du travail administratif et des réalisations sur le terrain.

Le plan de sondage couvre les travaux qui ont été facturés entre le 1er avril 2014 et le 20 février 2015. À noter que les travaux facturés en période hivernale (15 novembre 2013 au 31 mars 2014) sont ajoutés au plan de sondage de l'année courante.

Dans la plupart des cas, l'Agence a vérifié la validité de la prescription, la quantité déclarée et la qualité des travaux.

La vérification a porté sur 111 prescriptions avant l'exécution des différents groupes de traitements à l'exception de l'activité reboisement qui n'est pas vérifiée avant traitement. Le résultat des vérifications est de 90 %.

La vérification après traitement inclus toutes les activités des programmes, la vérification a porté sur 156 des 1334 rapports d'exécution pour un échantillonnage de 12 % de vérification au niveau de la qualité des traitements. Une évaluation de 8 % des projets au niveau des superficies facturées a aussi été réalisé soit 103 traitements. Le montant des travaux sylvicoles vérifiés totalisent 457 188 \$ (15 %) du budget facturés en 2014-2015 en date du 20 février 2015. La qualité des interventions au niveau de la qualité et des quantités sont excellentes pour la saison 2014-2015 soit 99 %.

Pour les plans d'aménagement, l'Agence a procédé à la vérification de la qualité administrative de 23 d'entre eux et le résultat est de 87 %, une légère baisse par rapport aux années précédentes.

## SYNTHÈSE RÉGIONALE DE LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE 2014-2015

Vous trouverez ci-dessous plus d'information sur les activités de vérification réalisées lors de la saison 2014-2015.

ACTIVITÉ	TOTAL DES PRESCRIPTIONS					CONFORMITÉ DES RAPPORTS D'EXÉCUTION							
			TERRAIN			Nbre total	QUALITÉ D'EXÉCUTION			QUANTITÉ			
	Reçues	À vérifier	Vérifié		Résultats		Vérifiés		Résultats	Vérifiés		Résultats	
	Nbre	Nbre	Nbre	%	%		Nbre	%	%	Nbre	%	%	
Autres (400) - Martelage	70	70	7	10	100	102	9	9	100	6	6	100	
Préparation de terrain (500)	281	221	26	12	100	241	33	14	100	33	14	97	
Reboisement (600)	193	0	0			226	28	12	93	0	0	0	
Entretien de plantation (700)	236	236	31	13	87	269	31	12	100	17	6	100	
Traitements non commerciaux (800)	153	153	17	11	100	198	21	11	100	18	9	100	
Traitements commerciaux (900)	223	223	22	10	100	213	17	8	100	12	6	100	
Autres travaux (1000)	209	203	8	4	100	85	17	20	100	17	20	100	
<b>TOTAL ( pondéré )</b>	<b>V.O. 2014</b>	<b>1 365</b>	<b>1 106</b>	<b>111</b>	<b>10</b>	<b>96</b>	<b>1 334</b>	<b>156</b>	<b>12</b>	<b>99</b>	<b>103</b>	<b>8</b>	<b>99</b>

V.O. 2013	1 435	1 176	121	10	90	1 350	150	11	97	102	8	98
V.O. 2012	1 365	1 131	113	10	95	1 393	162	12	96	121	7	99
V.O. 2011	1 066	862	98	11	96	1 362	185	14	99	102	7	96

	Vérification terrain plans 2013						Vérification administrative plans 2014			
	Nbre de PAF reçus	Vérifiés	(hectares) Facturés	(hectares) Vérifiés	% ha facturées	Résultats %	Nbre de PAF reçus	Vérifiés	%	Résultats %
V.O. 2014	262 (paf 2013)	14	9215	501	5	100	199	23	12	87
V.O. 2013	210 (paf 2012)	7	7 363	206	3	100	228	25	11	92
V.O. 2012	991 (paf 2011)	37	32 091	2 510	8	89	210	20	10	85
V.O. 2011	335 (paf 2010)	18	10 460	995	10	100	616	61	10	98

### Plantation de feuillus nobles

Suite à la forte prédation par le cerf des plants feuillus dans le secteur Baie-des-Chaleurs, l'agence recommande d'être très prudent dans les secteurs aptes à un reboisement de feuillus nobles dans cette région. Présentement ce type de reboisement est réalisé principalement dans la MRC Haute-Gaspésie où la population de cerf est très peu élevée. À noter que nous avons observé de très bons résultats dans des plantations d'érable à sucre dans ce secteur.

### Réclamations

Le total des réductions et des pénalités des travaux retranchés s'élèvent à 3 154 \$

## TAUX

Pour une deuxième année consécutive, l'agence a utilisé le fichier Excel fourni par le MFFP pour le calcul des taux des travaux sylvicoles.

Pour ce qui est des productivités, nous nous sommes basé sur les données utilisées l'année 2013 cependant plusieurs ont été ajustées en regard de commentaires reçus lors de la rencontre du personnel du MRN Québec. En autres, la productivité journalière a été augmentée pour l'activité reboisement.

Les taux horaires et B.M. du reboiseur, du débroussailleur et de l'abatteur manuel ont été augmentés de l'indice d'ensemble des prix à la consommation (IPC) 2013.

Pour le calcul du taux des travaux commerciaux, nous avons utilisé le taux moyen du prix du bois 2009-2013 pour les groupes d'essences : SEPM, autres résineux, feuillus mous et feuillus durs. La répartition du volume par essence est issue des prescriptions sylvicoles reçues des conseillers forestiers pour les différents traitements commerciaux (intrantr récolte de bois).

L'analyse effectuée par le MRN en 2013 a identifié que les prix du bois, les redevances forestières et la productivité sont les éléments qui font fluctuer de façon importante les coûts d'exécution des travaux.

Pour les taux techniques, les taux de l'année dernière ont été reconduits pour le calcul. Le personnel technique de l'agence ne dispose pas d'information suffisante pour compléter l'intrant technique du fichier MFFP et suite à un sondage effectué auprès des conseillers forestiers, ceux-ci ne sont pas en mesure d'identifier les coûts par activités ou groupe d'activités.

Vous trouverez ci-après la grille des taux utilisés pour la saison 2014-2015 à l'agence.

## LISTE DES TAUX ET DES TRAITEMENTS ADMISSIBLES EN 2014-2015

Code de production	Code de travaux	Traitement	Exécution	Technique	TOTAL
<b>4- AUTRES (Ha)</b>					
401	MT	Martelage		110	110
402	MPR	Martelage dans peuplements résineux		140	140
404	IDTO	Identification des tiges 0 à 1,5 mètre (période non feuillée) >1000		419	419
405	IDT1,5	Identification des tiges 1,5 à 4,9 mètres		246	246
406	RL	Rubanage des layons		168	168
407	IDTL	Identification des tiges 0 à 1,5 mètre pendant la plantation >1000		236	236
408	IDT5	Identification des tiges > 5 mètres		258	258
<b>5- PRÉPARATION DE TERRAIN (Ha)</b>					
502	DMEL	Déblaiement avec tracteur à lame tranchante	539	210	749
503	CCUL1	Cloisonnement cultural - installation du dispositif	402	210	612
504	DMED	Déchiquetage	714	210	924
505	GYRO	Débroussaillage mécanisé et mise en copeaux entre 1 et 2 mètres	956	210	1166
506	GYRO2	Débroussaillage mécanisé et mise en copeaux > à 2 mètres	1 195	210	1405
511	SMED	Scarifiage léger, charrue, TTS	238	210	448
514	SMAT	Scarifiage manuel ou déblaiement manuel / 1000 microsites	266	210	476
515	Fardier	Transport de machinerie - Fardier /hr	103	0	103
5151	AT	Transport de machinerie - Autres transports /hr	75	0	75
516	DBD	Déblaiement mécanique	486	210	696
517	DBMAD 50% -	Débroussaillage et déblaiement manuel -50 %	287	210	497
520	PRLH	Labourage et hersage agricole-plantation feuillues ou résineux	330	210	540
521	PRLHF	Labourage et hersage forestier	466	210	676
522	DBDSD	Déblaiement mécanique sans débroussaillage	608	210	818
525	DMA	Débroussaillage manuel entre 1 et 2 mètres	555	210	765
5251	DMA2	Débroussaillage manuel > à 2 mètres	805	210	1015
526	RDMA	Coupe de récupération et débroussaillage entre 1 et 2 mètres	958	210	1168
5261	RDMA2	Coupe de récupération et débroussaillage > à 2 mètres	1 181	210	1391
<b>6- PLANTATION (1000 plants)</b>					
623	PMSDR	Plantation manuelle plants surdimensionnés résineux	353	128	481
624	PMSDF	Plantation manuelle plants surdimensionnés feuillus	365	128	493
625	PFDRF	Plantation manuelle PFD récipients feuillus	276	128	404
626	PMANR	Plantation manuelle R.N résineux	246	128	374
627	PFDF	Plantation manuelle PFD R.N.feuilus	301	128	429
628	PFD	Plantation manuelle PFD R.N. résineux	283	128	411
629	PMAPH	Plantation manuelle peuplier hybride	452	128	580
632	PMARR4	Plantation manuelle rec 110-199 cc (45 cav.)	183	128	311
634	PMERN	Plantation mécanique	57	128	185
636	PMAF	Plantation manuelle R.N. feuillus	283	128	411
638	PMARR3	Plantation manuelle rec 300 cc et plus	247	128	375
639	PMARR2	Plantation manuelle rec 200-299 cc	214	128	342
<i>Cloisonnement cultural, mini-bande, sous couvert (1000 plants)</i>					
6230	EMCSDR	Plantation manuelle plants surdimensionnés résineux	353	128	481
6240	EMCSDF	Plantation manuelle plants surdimensionnés feuillus	365	128	493
6250	EPFDRF	Plantation manuelle PFD récipients feuillus	276	128	404
6260	EMBR	Plantation manuelle R.N résineux - mini bande	246	128	374
6270	EPFDF	Plantation manuelle PFD R.N.feuilus	301	128	429
6280	EMBPFD	Plantation manuelle PFD R.N. résineux - mini bande	283	128	411
6320	EPMARR4	Plantation manuelle rec 110-199 cc (45 cav.)	174	128	302
6360	EPMAF	Plantation manuelle R.N. feuillus	283	128	411
6380	EBM	Plantation manuelle rec 300 cc et plus-résineux -mini bande	247	128	375
6390	EPMARR2	Plantation manuelle rec 200-299 cc	214	128	342
<i>Regarni de plantation (1000 plants)</i>					
640	ERPSDR	Plantation manuelle plants surdimensionnés résineux	397	150	547
643	ERPFD	Plantation manuelle PFD R.N. résineux	340	150	490
644	ERP3	Plantation manuelle rec 300 cc et plus	332	150	482
646	ERPSDF	Plantation manuelle plants surdimensionnés feuillus	397	150	547
647	ERPFD	Plantation manuelle PFD R.N.feuilus	343	150	493
<i>Regarni de régénération naturelle + enrichissement (1000 plants)</i>					
650	ERRN3	Plantation manuelle rec 300 cc et plus	332	150	482
652	ERRNF	Plantation manuelle PFD R.N. feuillus	343	150	493
653	ERRNPFD	Plantation manuelle PFD R.N. résineux	340	150	490
654	ERRNSDR	Plantation manuelle plants surdimensionnés résineux	397	150	547
655	ERRNSDF	Plantation manuelle plants surdimensionnés feuillus	397	150	547
<b>7- ENTRETIEN DE PLANTATION (Ha)</b>					
754	EDES	Désherbage mécanique ou manuel	250	151	401
755	ECME	Entretien manuel ou mécanique (1 mètre et +) 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>e</sup>	843	316	1159
7553	ECME3	Entretien manuel ou mécanique (1 mètre et +) 3 <sup>e</sup>	675	253	928
758	ECMAF	Entretien manuel ou mécanique (1 mètre et -) 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>e</sup>	1 076	316	1392
782	IPFS	Installation protecteurs forestiers contre les rongeurs/1000 plts	392	151	543
783	IPF	Installation protecteurs forestiers Freegro / 1000 plts	604	151	755
7831	RPF	Rehaussement protecteurs forestiers Freegro / 1000 plts	604	151	755
7832	RPFT	Retrait des protecteurs et fixation arbre au tuteur / 1000 plts	601	151	752
785	CASS	Coupe d'assainissement ou phytosanitaire	615	151	766
786	ELAPLS	Élagage plantation PIB-PIR (traitement sanitaire)	769	151	920
787	ETFT	Étêtage des fleches terminales endommagées	342	151	493
788	INS	Application d'insecticide	342	151	493
789	BAS	Badigeonnage de souche	342	151	493
<i>Section entretien peuplements feuillus</i>					
760	DBL	Débroussaillage des layons/ ha	151	151	302
759	DETS	Dég. 1/3 supérieur de la cime/ ha 0 à 1,5 mètre (1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>e</sup> )	559	316	875
7592	DETS2N	Dég. 1/3 supérieur de la cime 1,5 à 4,9 mètres (1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>e</sup> )	308	316	624
7593	DETS3	Dég. 1/3 supérieur de la cime 1,5 à 4,9 mètres (3 <sup>e</sup> )	308	253	561
791	TAF2N	Taille 1,5 à 3 mètres	352	151	503
7913	TAF3N	Taille 3 à 4,9 mètres	379	151	530
7915	TAF5N	Élagage + taille de formation 5 à 8,9 mètres	547	151	698
7916	TAF5T	Élagage + taille de formation 5 à 8,9 mètres déjà traité	448	151	599
7919	TAF9	Taille de formation + élagage > 9 mètres	656	151	807

## LISTE DES TAUX ET DES TRAITEMENTS ADMISSIBLES EN 2014-2015

Code de production	Code de travaux	Traitement	Exécution	Technique	TOTAL
<b>8- TRAITEMENTS NON-COMMERCIAUX (Ha)</b>					
<i>Elagage</i>					
855	ELAPLAV	Elagage dans plantation résineuse et peupl. naturels (avant éclaircie)	703	350	1053
856	ELAPL	Elagage dans plantation résineuse et peupl. naturels (après éclaircie)	535	350	885
<i>Dégagement de la régénération naturelle</i>					
858	DEGM 1+	Dégagement de la régénération naturelle (1 mètre et +)	693	350	1043
861	DEGM 1-	Dégagement de la régénération naturelle (1 mètre et -)	861	350	1211
<i>Eclaircie précommerciale</i>					
862	CPCR	Eclaircie précommerciale résineuse	861	350	1211
863	CPCFT	Eclaircie précommerciale feuillu noble	746	350	1096
8631	CPCFTE	Eclaircie précommerciale feuillu noble à l'européenne	746	350	1096
864	CPCFI	Eclaircie précommerciale feuillu intolérant	713	350	1063
866	CPCRPL	Eclaircie précommerciale résineuse (plantation)	861	350	1211
<i>Eclaircie intermédiaire</i>					
865	ECIR	Eclaircie intermédiaire	924	350	1274
867	DTENC	Déroutage des tiges élites	820	350	1170
<b>9- TRAITEMENTS COMMERCIAUX (Ha)</b>					
<i>Coupe de jardinage</i>					
970	RJR	Coupe de jardinage - résineux	782	375	1157
971	RJF	Coupe de jardinage - feuillu noble	808	375	1183
<i>Coupe de préjardinage</i>					
982	PRJR	Coupe de préjardinage - résineux	828	375	1203
983	PRJF	Coupe de préjardinage - feuillu noble	599	375	974
<i>Coupe d'amélioration</i>					
984	RAR	Coupe d'amélioration résineux	789	375	1164
985	RAF	Coupe d'amélioration feuillu noble	730	375	1105
<i>Eclaircie commerciale</i>					
960	CER 9-13 cm (man)	Ecl. comm. résineux 9-13 cm / manuelle - 1 <sup>ère</sup> intervention (plantation et peuplement naturel précédé d'un précommercial)	1 483	375	1858
961	CER 13-17 cm (man)	Ecl. comm. résineux 13-17 cm / manuelle - 1 <sup>ère</sup> intervention (plantation et peuplement naturel précédé d'un précommercial)	1 309	375	1684
962	CER 17 cm et + (man)	Ecl. comm. résineux 17 cm et + / manuelle - 1 <sup>ère</sup> intervention (plantation et peuplement naturel précédé d'un précommercial)	1 057	375	1432
9602	CER 9-13 cm (man)	Ecl. comm. résineux 9-13 cm / manuelle - 2 <sup>e</sup> intervention (plantation et peuplement naturel) - 1 <sup>ère</sup> intervention peuplement naturel non précédé d'un précommercial	1 196	375	1571
9612	CER 13-17 cm (man)	Ecl. comm. résineux 13-17 cm / manuelle - 2 <sup>e</sup> intervention (plantation et peuplement naturel) - 1 <sup>ère</sup> intervention peuplement naturel non précédé d'un précommercial	1 006	375	1381
9622	CER 17 cm (man)	Ecl. comm. résineux 17 cm et + / manuelle - 2 <sup>e</sup> intervention (plantation et peuplement naturel) - 1 <sup>ère</sup> intervention peuplement naturel non précédé d'un précommercial	716	375	1091
963	CER 9-13 cm (mec)	Ecl. commerciale résineux 9-13 cm / mécanisée - 1 <sup>ère</sup> intervention (plantation et peuplement naturel précédé d'un précommercial)	1 374	375	1749
964	CER 13-17 cm (mec)	Ecl. commerciale résineux 13-17 cm / mécanisée - 1 <sup>ère</sup> intervention (plantation et peuplement naturel précédé d'un précommercial)	1 158	375	1533
965	CER 17 cm et + (mec)	Ecl. commerciale résineux 17 cm et + / mécanisée - 1 <sup>ère</sup> intervention (plantation et peuplement naturel précédé d'un précommercial)	817	375	1192
9632	CER 9-13 cm (mec)	Ecl. commerciale résineux 9-13 cm / mécanisée - 2 <sup>e</sup> intervention (plantation et peuplement naturel) - 1 <sup>ère</sup> intervention peuplement naturel non précédé d'un précommercial	1 052	375	1427
9642	CER 13-17 cm (mec)	Ecl. commerciale résineux 13-17 cm / mécanisée - 2 <sup>e</sup> intervention (plantation et peuplement naturel) - 1 <sup>ère</sup> intervention peuplement naturel non précédé d'un précommercial	838	375	1213
9652	CER 17 cm et + (mec)	Ecl. commerciale résineux 17 cm et + / mécanisée - 2 <sup>e</sup> intervention (plantation et peuplement naturel) - 1 <sup>ère</sup> intervention peuplement naturel non précédé d'un précommercial	549	375	924
967	CEFT	Eclaircie commerciale feuillu noble	913	375	1288
976	CEFI	Eclaircie commerciale feuillu de lumière	793	375	1168
<i>Coupe de succession</i>					
968	CS	Coupe de succession	860	375	1235
<i>Coupe progressive d'ensemencement</i>					
973	CPEP	Coupe progressive ensemencement résineux	886	375	1261
974	CPE50	Coupe progressive ensemencement feuillu noble	860	375	1235
979	CPI	Coupe progressive irrégulière	881	375	1256
<i>Coupe par bandes</i>					
972	RBB	Coupe par bandes	443	375	818
<i>Coupe de récupération</i>					
975	CRBA	Coupe de récupération	672	375	1047
978	CRRS	Coupe de récupération avec réserve de semenciers	803	375	1178
<i>Coupe commerciale</i>					
980	CPRS	Coupe avec protection de la régénération et des sols	0	180	180
981	RB	Coupe à blanc	0	110	110
<i>Coupe d'amélioration d'érablière -Sève</i>					
990	CAE	Coupe amélioration d'érablière	668	375	1043
<b>10- DRAINAGE/VOIRIE/LIGNE DE LOT</b>					
<i>Drainage forestier</i>					
1081	PRDR	En terrain boisé	2 173	0	2173
1080	NCDR	En terrain dénudé	2 656	0	2656
<i>Voie forestière</i>					
1072	VFCFC	Construction de chemin commun - friche	2 001	334	2335
1078	VFCF	Chemin dans friche agricole ou forestière	1 358	466	1824
1079	VFDMA	Dégagement de chemin forestier	722	210	932
1082	VFC	Construction de chemin	1 981	492	2473
1089	VFCC	Construction de chemin commun	2 942	732	3674
1073	VFPD45 (1)	Ponceau 45 cm drainage	289	61	350
1074	VFPD60 (1)	Ponceau 60 cm drainage	539	93	632
1086	VFP 30 (1)	Ponceau 30 cm (section 6 mètres)	125	25	150
1084	VFP 45 (4)	Ponceau 45 cm (section 6 mètres)	356	81	437
1085	VFP 60 (5)	Ponceau 60 cm (section 6 mètres)	666	135	801
1075	VFP75 (5)	Ponceau 75 cm (section 6 mètres)	914	182	1096
1076	VFP 90 (5)	Ponceau 90 cm (section 6 mètres)	1 021	212	1233
1077	VFP 100 (5)	Ponceau 100 cm (section 6 mètres)	1 437	287	1724
1087	VFI	Installation (nb d'heures en fonction du ponceau)	70	0	70
1088	VFIP	Installation sans construction	70	0	70
<i>Lignes de lots</i>					
1090	LARP	Arpentage ligne de lots	205	0	205
1091	LDEG	Dégagement de lignes de lots	295	71	366

## SÉCURISATION ET PROTECTION DES INVESTISSEMENTS

Tel que prévu au rendez-vous de la forêt privée (30 mai 2011), l'agence a adopté une politique de sécurisation des investissements à son conseil d'administration du 9 mai 2014.

Cette politique a comme objectif d'assurer la sécurisation des investissements déjà consentis et ceux à venir, l'entretien des investissements déjà consentis avant d'en entreprendre de nouveaux et d'orienter les investissements dans les municipalités où la réglementation est favorable à la récolte de bois et la sylviculture.

La présente politique réunie les mesures mises en place par l'Agence pour s'assurer de la protection et la concrétisation des investissements de l'État. Elle s'appuie sur des documents qui sont en constant processus d'amélioration. Ces documents sont remis aux agents livreurs et mis à la disposition des producteurs forestiers et du public en général sur le site Web de l'Agence à l'adresse suivante : [www.afogim.com](http://www.afogim.com)

### **Remboursement de l'aide financière en cas de destruction de l'investissement**

Aucun cas de destruction de l'investissement n'a été soumis à l'agence en 2014-2015.

## PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE GASPÉSIE-LES-ÎLES

La confection d'un Plan de Protection et de Mise en Valeur (PPMV) des forêts privées est une obligation, pour chacune des 17 agences de mise en valeur des forêts privées du Québec, qui découle du Sommet sur la forêt privée tenu en mai 1995.

Lors de ce sommet, il a été reconnu que la protection et la mise en valeur de la forêt privée devrait être une oeuvre commune de quatre partenaires : les propriétaires de lots boisés, l'industrie forestière, le monde municipal et le gouvernement du Québec. Les acteurs régionaux et provinciaux ont convenu de l'importance pour chaque région du Québec de se doter d'un Plan de Protection et de Mise en Valeur (PPMV) de la forêt privée.

Le PPMV prévoit le niveau de financement des activités de mise en valeur et les modalités d'allocation et de versement des sommes disponibles, il fixe les objectifs quantifiables de production des ressources forestières et définit les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

La révision du premier PPMV de l'Agence AFOGIM réalisé en 2001 était devenue une étape incontournable pour faire le point sur la réalité de notre forêt régionale.

Nous constatons actuellement l'important changement du profil des propriétaires forestiers, entre autres, quant à leur âge, leurs raisons de posséder un lot à bois et aux activités qu'ils y réalisent.

En outre, depuis le premier PPMV, nous avons affiné nos connaissances sur notre territoire et ses occupants; nous en avons aussi acquis beaucoup de nouvelles connaissances. Les investissements consentis sur le territoire de l'Agence, depuis sa création en 1996, ont contribué à augmenter la productivité du territoire forestier privé.

**La partie 1 « Connaissance du territoire »** est terminée pour notre région. Un document a été produit au printemps 2013 par le Consortium en foresterie Gaspésie-Les-Îles (pour la Gaspésie) et par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine (pour les îles-de-la-Madeleine).

**Le travail sur la partie 2 « Démarches, enjeux et solutions »** a débuté en 2012

En janvier 2015, le conseil d'administration a donné un mandat au consortium en foresterie pour terminer cette section.

Le projet consiste à finaliser la partie 2 du PPMV, soit terminer les enjeux travaillés par le comité technique élargi de l'agence, établir une planification stratégique pour répondre aux enjeux identifiés et produire un plan d'action.

Cette planification aura pour but d'établir des objectifs à court terme et des méthodes d'évaluation permettant de mesurer les réalisations concrètes de l'agence en lien avec ces objectifs.

La planification stratégique a besoin d'être approuvée par les différents organismes travaillant en forêt privée. Il est nécessaire de définir des visions et des orientations communes afin que chacun travaille vers l'atteinte d'objectifs communs.

## PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE GASPÉSIE-LES-ÎLES (SUITE)

Le mandat comprend principalement les activités suivantes :

- L'analyse des enjeux et problématiques identifiés par l'agence
- Finaliser les enjeux pour les sections enjeux environnementaux et sociaux
- L'élaboration d'objectifs, indicateurs et cibles aux enjeux/solutions retenus
- La conception de scénarios sylvicoles pour répondre aux enjeux ciblés
- La préparation d'un plan d'action (5 ans)
- La présentation et la validation des scénarios sylvicoles et du plan d'action aux membres du comité technique élargi

Le comité technique a été sollicité en février afin de valider la version finale de la partie 2. La partie 3 est en cours d'élaboration et devrait se terminer en juillet 2015.

Parallèlement à ce projet, un autre mandat a été confié à la Fédération des producteurs de bois du Québec pour la réalisation d'un calcul de possibilité pour la forêt privée de la Gaspésie. Le mandat a débuté en décembre 2014, une consultation a été réalisée au comité technique de l'agence le 25 février dernier. Le rapport final sera soumis aux administrateurs de l'agence en avril 2015. Les résultats de ce calcul seront intégrés au document PPMV.

Une consultation publique doit être réalisée avant sa mise en application et chacune des MRC doit adopter par résolution le plan de protection et de mise en valeur des forêts privées Gaspésie-Île de la Madeleine, soit les parties :

1. Le contenu du document de connaissance
2. Démarches, enjeux et solutions
3. Stratégies de protection et de mise en valeur (solutions, objectifs, cibles, indicateurs, plan d'action)

L'agence vise à mettre en application la planification stratégique pour la saison d'opération 2016.

## TRANSFERT DE CONNAISSANCES

En 2014-2015, grâce à un apport financier de 28 007 \$ de l'AFOGÎM, près de 228 personnes ont participé aux formations et aux activités d'informations données par les Syndicats des producteurs de bois du territoire.

Les tableaux suivants font état des activités réalisées :

### Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie

Activité	Nombre d'activités	Nombre de participants
Façonnage de feuillus	1	6
Techniques d'abattage avec la scie à la chaîne	1	12
Le martelage et les défauts externes des arbres	6	28
Façonnage et qualité des bois	10	44
Visite d'usines de transformation	1	9
Démonstration d'équipements forestiers et façonnage des bois	2	13
Rencontre d'information à propos de la tordeuse	7	116
<b>Total :</b>	<b>28</b>	<b>228</b>

### Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent :

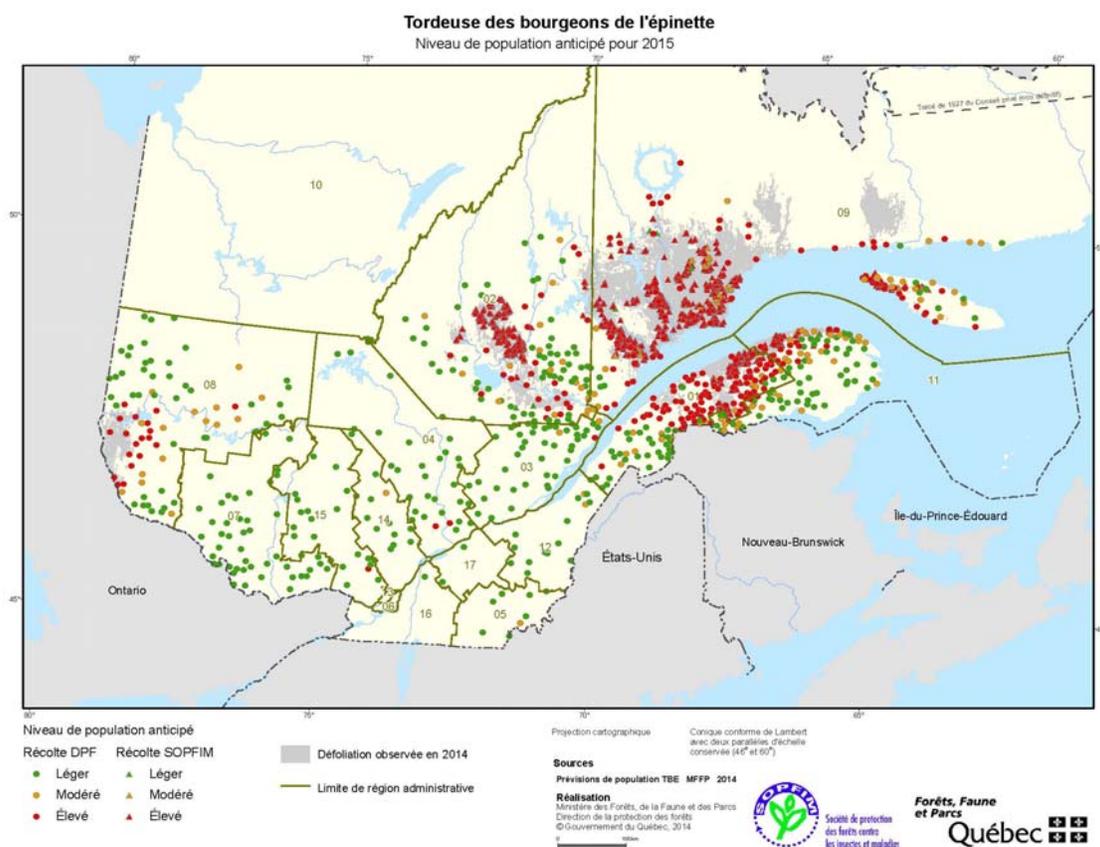
Deux activités étaient prévues à l'hiver 2015 dans le secteur des plateaux : Initiation au mesurage des bois abattus et Initiation à la comptabilité et à la fiscalité forestière. Étant donné le peu d'inscription, ces activités ont été annulées.



## ÉPIDÉMIE DE LA TORDEUSE DES BOURGEONS D'ÉPINETTE PÉNINSULE GASPÉSIENNE

La tordeuse des bourgeons de l'épinette est de retour dans la péninsule, en effet des défoliations ont été observées depuis les deux dernières années principalement sur la rive Nord de la Gaspésie. On observe une migration de l'insecte vers le Sud de la péninsule.

Sur la carte produite par la SOPFIM on peut noter qu'un niveau de population élevé est prévu en territoire privé dans la MRC Haute-Gaspésie, dans l'ouest de la MRC Avignon et modéré dans l'ouest de la MRC Côte-de-Gaspé pour la saison 2015.



Les conseillers forestiers et le personnel technique de l'agence ont suivi une formation à Amqui en juin 2014. Le but étant d'informer le personnel sur l'insecte et la modulation de la sylviculture en période de pré-épidémie et d'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Un document élaboré par l'agence a été expédié en juillet à chacun des conseillers leur indiquant les traitements à proscrire et ceux admissibles lorsque les populations de TBE sont présentes. De plus, plusieurs exemplaires du guide «L'épidémie de la tordeuse des bourgeons d'épinette et mon boisé» élaboré par le MFFP a été remis aux conseillers afin de les distribuer aux propriétaires concernés.

En forêt privée, une stratégie préventive misant sur la récolte prioritaire des peuplements vulnérables et affectés reste de mise.

## SUIVI DES DÉCISIONS DU RENDEZ-VOUS DE LA FORÊT PRIVÉE

### Décision #2 : Plan d'aménagement forestier à la charge du producteur forestier.

Depuis le 1er avril 2012, les plans d'aménagement forestier sont entièrement à la charge du propriétaire forestier, et ce jusqu'au 1er avril 2015. Tel que mentionné dans cette décision, un suivi est effectué par les agences et le MFFP afin de déterminer les effets de cette mesure sur l'adhésion des propriétaires aux programmes d'aide.

#### Historique de la confection des plans d'aménagement

Année de réalisation	Nombre de PAFS
2007-2008	387
2008-2009	197
2009-2010	407
2010-2011	362
2011-2012	990
2012-2013	210
2013-2014	262
2014-2015	199

### Décision # 3 : Utilisation de la méthode de calcul de la valeur des travaux sylvicoles développée par le MFFP.

Pour les saisons 2013-2014 et 2014-2015, l'agence a utilisé ce fichier pour calculer les taux des travaux sylvicoles. Une copie du fichier électronique a été expédiée au MFFP en avril 2014.

### Décision # 8-9 : Que les agences se dotent d'une « Politique de sécurisation des investissements.

La politique a été adoptée par le conseil d'administration du 9 mai 2014, *résolution C.A.14-05-233*

### Décision # 10 : Que les agences canalisent leurs investissements dans les municipalités où la réglementation favorise la récolte de bois et la sylviculture.

Sur le territoire de l'AFOGIM, trois MRC ont un règlement sur l'abattage d'arbres aucune MRC de notre territoire ne possède une réglementation qui empêche la récolte de bois.

Deux MRC n'ont pas encore de règlement sur l'abattage d'arbre , une MRC a déposé un projet en 2014 pour consultation auprès des usagers forestiers.

**Décision # 14 : Activités financées avec les contributions des industriels.**

Cette décision permet aux industries siégeant au conseil d'administration des agences de fixer les attentes aux regards des activités à financer avec leurs contributions, et ce, dans le respect des modalités du programme et des orientations de l'agence.

En 2014, les administrateurs de l'industrie ont signifié qu'un montant des contributions versées à l'agence soit orienté pour payer les frais pour l'implantation de la certification en forêt privée, le montant maximum a été fixé à 50 000 \$ pour l'année 2014. Le mandataire pour mettre en œuvre la certification en territoire privé est le Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie.

**Décision # 17 : Distinguer les coûts de la technique et ceux liés à l'exécution de la valeur des travaux admissibles pour l'arrimage au « Programme de remboursement des taxes foncières ».**

Pour l'AFOGÎM, le coût technique et celui de l'exécution sont distincts depuis le début de l'agence 1996.

**Décision # 19 : Reconnaissance du modèle d'affaires des groupements forestiers.**

Depuis juin 2012, les groupements forestiers obtiennent 75 % ou plus des nouveaux budgets consacrés à la forêt privée et la proportion du budget régulier à l'aide regroupée respecte l'engagement de la décision 19.

Le programme création d'emplois est réparti selon les intrants en vigueur à l'AFOGÎM (exclus de la décision 19 du rendez-vous)

**Décision # 26 : Que les normes sylvicoles soient revues en considérant les rendements forestiers escomptés et la charge de travail qu'elles demandent afin d'améliorer les conditions des ouvriers sylvicoles.**

Les productivité journalière sont prises en compte dans le calcul des taux d'exécution. Pour la saison 2014-2015, les intrants (salaire, frais d'allocation) ont été indexé à L'IPC (2013), soit 1,4 %.

Quant aux normes techniques, il n'y a pas eu de modifications pour la présente saison.

**Décision # 27 : Activités relatives à la certification forestière.**

Notre territoire est en processus de se certifier au niveau de la petite forêt privée et des grandes propriétés privées. L'agence siège sur le comité et a participé à des réunions pour discuter des corrections à apporter au fonctionnement en territoire privé afin d'obtenir son certificat.

## LES ÉTATS FINANCIERS

### AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES ÎLES

#### États financiers

31 mars 2015

#### TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 2
Résultats	3
Évolution de l'actif net	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 12
Renseignements complémentaires	13 - 14

## LES ÉTATS FINANCIERS



Comptables agréés

### RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de  
AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES ÎLES

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la corporation Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie-Les Îles, qui comprennent le bilan au 31 mars 2015, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### *Responsabilité de l'auditeur*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

604, boulevard Perron  
Maria (Québec) G0C 1Y0  
Tél. : (418) 759-3468  
Télééc. : (418) 759-5181

Bonaventure  
(418) 534-3710

Pointe-à-la-Croix  
(418) 788-2044

Sans frais : 1 800 463-3468  
Courriel : info@lba-ca.com

## LES ÉTATS FINANCIERS

### *Opinion*

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la corporation Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie-Les Îles au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



Maria, le 12 juin 2015

---

<sup>1</sup> Comptable professionnel agréé auditeur, Comptable agréé, permis de comptabilité publique  
n° A117660

## LES ÉTATS FINANCIERS

## AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES ÎLES

### Résultats

Exercice terminé le 31 mars 2015

	2015	2014
	\$	(redressé) \$
<b>Produits</b>		
Subventions - Ministère des Ressources naturelles et de la Faune		
- Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées	1 954 150	1 954 149
- Programme de création d'emplois en forêt	1 386 000	1 730 000
- Programme d'investissements sylvicoles / Fonds d'adaptation des collectivités	-	193 800
- Programme récupération Arthur	50 000	-
- Transport de plants hors région	6 312	5 945
Contributions - Industriels	121 447	102 578
Autres contributions	28 484	20 228
Pénalités à la suite de la vérification opérationnelle	307	12 549
Intérêts	-	833
Autres	444	13
	<b>3 547 144</b>	<b>4 020 095</b>
<b>Charges</b>		
Aides financières		
- Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées	1 771 106	1 689 401
- Programme récupération Arthur	49 860	-
- Programme de création d'emplois en forêt (annexe A)	1 386 127	1 730 002
- Programme d'investissements sylvicoles / IPREFQ	-	194 545
Mise à jour du PPMV et calcul de possibilité forestière - Ententes de services	24 156	14 958
Transport de plants hors région	6 312	5 945
Transfert de connaissances	29 672	28 544
Certification	53 744	-
Vérification opérationnelle (annexe B)	102 568	107 572
Services techniques (annexe C)	60 422	47 173
Charges pour l'exploitation de la corporation (annexe D)	100 319	109 309
	<b>3 584 286</b>	<b>3 927 449</b>
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges</b>	<b>(37 142)</b>	<b>92 646</b>

## LES ÉTATS FINANCIERS

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS  
PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES ÎLES**

**Évolution de l'actif net**

Exercice terminé le 31 mars 2015

	Investi en immo- bilisations	Non affecté	2015 Total	2014 Total (Redressé)
	\$	\$	\$	\$
<b>Solde au début</b>				
Déjà établi	25 378	485 096	510 474	395 707
Redressement sur exercices antérieurs (note 3)	-	(22 121)	(22 121)	-
Redressé	25 378	462 975	488 353	395 707
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(4 975)	(32 167)	(37 142)	92 646
Acquisition d'immobilisations	213	(213)	-	-
<b>Solde à la fin</b>	<b>20 616</b>	<b>430 595</b>	<b>451 211</b>	<b>488 353</b>

## LES ÉTATS FINANCIERS

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS  
PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES ÎLES**

**Bilan**

31 mars 2015

	2015	2014
	\$	(redressé) \$
<b>Actif</b>		
À court terme		
Encaisse	270 045	369 123
Débiteurs (note 4)	60 623	34 096
Subventions à recevoir	188 600	278 050
Frais payés d'avance	1 790	814
	<b>521 058</b>	<b>682 083</b>
Immobilisations (note 5)	20 022	24 530
Actifs incorporels (note 6)	594	848
	<b>541 674</b>	<b>707 461</b>
<b>Passif</b>		
À court terme		
Fournisseurs et frais courus	85 944	219 108
Sommes à remettre à l'État	4 519	-
	<b>90 463</b>	<b>219 108</b>
<b>Actif net</b>		
Investi en immobilisations	20 616	25 378
Non affecté	430 595	462 975
	<b>451 211</b>	<b>488 353</b>
	<b>541 674</b>	<b>707 461</b>

Engagement contractuel (note 8)

Pour le conseil d'administration,

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

## LES ÉTATS FINANCIERS

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS  
PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES ÎLES**
**Flux de trésorerie**
**Exercice terminé le 31 mars 2015**

	<b>2015</b>	2014
	\$	(redressé) \$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(37 142)	92 646
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations et des actifs incorporels	4 975	5 711
	(32 167)	98 357
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement	(66 698)	38 894
	(98 865)	137 251
<b>Activité d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations	(213)	(6 290)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	(99 078)	130 961
Encaisse au début	369 123	238 162
<b>Encaisse à la fin</b>	<b>270 045</b>	<b>369 123</b>

## LES ÉTATS FINANCIERS

### AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES ÎLES

#### Notes complémentaires

31 mars 2015

---

#### 1. Statuts constitutifs et nature des activités

La corporation, dont le fonctionnement est régi par les articles 335 à 354 du code civil, sous réserve des dispositions inconciliables du chapitre III de la Loi sur les forêts CL.R.Q.F4.11 et de son règlement intérieur, a pour objet, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées des M.R.C. d'Avignon, de Bonaventure, de la Haute-Gaspésie, de la Côte-de-Gaspé, du Rocher-Percé et de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine. La corporation est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

#### 2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

##### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

##### Comptabilisation des produits

La corporation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotations sont constatés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

Les produits de contributions sont comptabilisés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les services sont rendus au client, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les pénalités sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

## LES ÉTATS FINANCIERS

### AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES ÎLES

#### Notes complémentaires

31 mars 2015

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### Instruments financiers

#### Évaluation des instruments financiers

La corporation évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des contributions à recevoir, des pénalités à recevoir, de l'avance à un employé et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs.

#### Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. La corporation détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si c'est le cas, elle réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture selon le plus élevé des deux montants. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

#### Coûts de transaction

La corporation comptabilise ses coûts de transactions aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont présentés en réduction de la valeur comptable de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument en vertu de la méthode du taux d'intérêt linéaire.

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la corporation consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

## LES ÉTATS FINANCIERS

### AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES ÎLES

#### Notes complémentaires

31 mars 2015

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif et les taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Équipement spécialisé - GPS	20 %
Matériel informatique et équipements	20 %

### Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 30 %.

### Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

### Ventilation des charges

Les charges de fonctionnement et les charges relatives aux différentes activités sont ventilées en fonction de différents critères de façon à répondre aux exigences des différents partenaires et donner une image la plus juste de l'utilisation des ressources. Les charges de salaires sont ventilés en fonction des heures travaillées et la charge de loyer est ventilée en fonction de l'espace occupé sont les principaux modes de ventilation.

## 3. Redressement de l'exercice antérieur

Au cours de l'exercice, la corporation a découvert que le montant concernant les produits de contributions des industriels a été surévalué pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014. En conséquence, le solde des bénéfices non répartis au 1er avril 2014 a été diminué de 22 121 \$ et les états financiers de 2014 ont été redressés. Le poste Contribution - Industriels à l'état des résultats de l'exercice 2014 a été diminué de 22 121 \$ et le bénéfice net a été diminué du même montant. Les débiteurs au 31 mars 2014 ont été diminués de 22 121 \$.

## LES ÉTATS FINANCIERS

## AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES ÎLES

### Notes complémentaires

31 mars 2015

#### 4. Débiteurs

	2015	2014
	\$	\$
Contributions - Industriels	41 774	14 094
Taxes de vente à recevoir	13 139	11 285
Pénalités à recevoir	4 152	7 217
Avance à demande à un employé, sans intérêts	1 558	1 500
	60 623	34 096

Les contributions comprennent un montant de 28 667 à recevoir de trois industriels

#### 5. Immobilisations

	2015		2014	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Équipement spécialisé - GPS	28 046	22 856	5 190	6 229
Matériel informatique et équipements	51 482	36 650	14 832	18 301
	79 528	59 506	20 022	24 530

#### 6. Actifs incorporels

	2015		2014	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Logiciels	32 012	31 418	594	848

#### 7. Emprunt bancaire

La corporation dispose d'un emprunt bancaire autorisé de 400 000 \$, portant intérêts au taux préférentiel qui est renégociable annuellement.

## LES ÉTATS FINANCIERS

### AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES ÎLES

#### Notes complémentaires

31 mars 2015

---

#### 8. Engagement contractuel

L'engagement pris par la corporation en vertu d'un bail totalise 12 541 \$ et les versements à effectuer au cours du prochain exercice sont les suivants :

	\$
2016	12 541

#### 9. Instruments financiers

##### Risques et concentrations

La corporation, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques, sans pour autant être exposée à des concentrations de risque à l'exception du risque de crédit tel que mentionné dans la note sur les débiteurs. L'analyse suivante indique l'exposition de la société aux risques au 31 mars 2015.

##### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La corporation est exposée à ce risque principalement en regard à ses fournisseurs.

##### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

La corporation consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. La corporation n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, la corporation évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont elle a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimatives.

Pour les autres créances, la société évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

## LES ÉTATS FINANCIERS

### AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES ÎLES

Notes complémentaires

31 mars 2015

---

#### 10. Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres de l'exercice 2014 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2015.

## LES ÉTATS FINANCIERS

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS  
PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES ÎLES**

**Renseignements complémentaires**

Exercice terminé le 31 mars 2015

	2015	2014
	\$	\$
<b>Annexe A - Programme de création d'emplois en forêt</b>		
Activités de mise en valeur	1 328 250	1 645 690
Salaires et charges sociales	55 213	80 358
Déplacements	832	2 002
Loyer	1 330	1 071
Fournitures de bureau	363	740
Équipements forestiers	139	141
	<b>1 386 127</b>	<b>1 730 002</b>

**Annexe B - Vérification opérationnelle**

Salaires et charges sociales	77 789	82 733
Déplacements	12 268	12 184
Formation	30	484
Loyer	6 372	6 212
Fournitures de bureau	1 999	1 809
Télécommunications	3 689	3 581
Équipements forestiers	421	569
	<b>102 568</b>	<b>107 572</b>

**Annexe C - Services techniques**

Salaires et charges sociales	46 492	31 701
Déplacements	2 912	4 157
Formation	191	408
Loyer	5 434	6 331
Fournitures de bureau	3 627	3 240
Télécommunications	1 766	1 336
	<b>60 422</b>	<b>47 173</b>

## LES ÉTATS FINANCIERS

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS  
PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES ÎLES**

**Renseignements complémentaires**

**Exercice terminé le 31 mars 2015**

	2015	2014
	\$	\$
<b>Annexe D - Charges pour l'exploitation de la corporation</b>		
Salaires et charges sociales	46 609	67 405
Déplacements	3 313	3 961
Assurances	4 109	5 570
Honoraires	11 395	4 814
Loyer	13 629	12 927
Entretien et réparations	79	-
Amélioration et entretien du logiciel	8 573	2 257
Publicité et commandites	346	441
Fournitures de bureau	4 789	3 993
Télécommunications	1 534	1 249
Taxes d'affaires	393	391
Amortissement des immobilisations et des actifs incorporels	4 975	5 711
Frais bancaires	321	335
Autres	254	255
	<b>100 319</b>	<b>109 309</b>

Agence régionale de mise en valeur  
des forêts privées de la Gaspésie-Les-Îles

172, boulevard Perron Est  
New Richmond (Québec) G0C 2B0

Téléphone  
418 392-6314

Télécopieur  
418 392-6313

Adresse électronique  
[afogim@globetrotter.net](mailto:afogim@globetrotter.net)

Site web  
[www.afogim.com](http://www.afogim.com)